



COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE

Communiqué de presse 08/04/2021

La vaccination des personnes porteuses de facteurs de comorbidité a débuté

Suite à l'adoption du cadre légal pour la vaccination des personnes porteuses de facteurs de comorbidités, la vaccination de ce public-cible prioritaire a démarré le 6 avril 2021.

Actuellement, nous sommes dans la phase 1b, qui prévoit la vaccination des personnes de plus de 65 ans, des personnes entre 18 et 64 ans (inclus) présentant des facteurs de comorbidité, afin de limiter au maximum les hospitalisations et donc, la pression sur le système de santé, ainsi que des travailleurs exerçant un métier essentiel.

Le 2 avril 2021, le cadre légal nécessaire pour procéder à la gestion des données concernant ces groupes spécifiques a été approuvé au niveau fédéral. Cela implique que les listes de patients porteurs de facteurs de comorbidités préparées par les mutuelles et les médecins généralistes (qui traitent les dossiers médicaux globaux - DMG) ont été mises à jour pour être intégrées dans la base de données fédérale priorisant les invitations à la vaccination.

La seule information figurant dans cette base de données est "*cette personne présente un risque accru*". À aucun moment des données médicales (sur la nature de ce risque ou sur l'affection) ne sont communiquées, conformément à la loi sur la protection des données personnelles. Cette banque de données sera exclusivement utilisée dans le cadre de la vaccination contre la COVID-19 et elle sera détruite à la fin de la pandémie. En Belgique, on estime que 1,2 à 1,5 million de personnes y sont répertoriées. Les personnes présentant des facteurs de comorbidité, intégrées dans le plan vaccinal, peuvent vérifier si elles sont reprises comme telles via les sites <http://www.myhealthviewer.be/> et <http://www.masante.belgique.be>.

Le week-end dernier, nous avons envoyé les premières invitations aux patients porteurs de comorbidités âgés de 61 ans à 64 ans et aujourd'hui aux patients de plus 59 ans. Nous continuerons à les inviter de manière échelonnée par tranche d'âge, des plus âgés au moins âgés, jusqu'à ce que tout ce groupe cible soit vacciné.

Au niveau de la stratégie de vaccination de toute la population par âge décroissant, nous invitons à présent les personnes âgées de 63 ans (qui devraient donc avoir reçu leur invitation par mail, puis par lettre). Les personnes âgées de plus de 64 ans qui ne sont pas encore vaccinées peuvent encore le demander. Nous les y encourageons d'ailleurs, et ce même sans invitation, en appelant simplement le call-center au 02 214 19 19, en se munissant de leur numéro de registre national.

La très grande majorité des vaccinations aura lieu dans un centre de vaccination. Les exceptions à cette règle sont les personnes alitées et/ou personnes soumises à des indications médicales strictes (dues par exemple à des troubles psychiatriques graves, à un handicap physique grave) et qui ne peuvent pas quitter leur domicile dans des circonstances acceptables. Elles pourront être inscrites par leur médecin traitant dès le 12 avril pour une vaccination à domicile par une de nos 4 équipes mobiles ou chez elles par leur médecin généraliste.

Pour les patients présentant certaines pathologies (comme les patients en dialyse, en chimio, avec un risque allergique), le spécialiste traitant prend l'initiative de la vaccination : par exemple, les patients hémodialysés chroniques sont vaccinés dans leur centre de dialyse, sous la coordination d'un néphrologue.

Pour rappel, la vaccination permet de mieux protéger les personnes les plus vulnérables contre le Covid-19. D'ailleurs, nous avons constaté que le pourcentage d'hospitalisations et de décès parmi les résidents de maisons de repos qui ont reçu les deux doses du vaccin a fortement diminué. Le message est clair : **vaccinez-vous !**

QUELQUES RECOMMANDATIONS

- Les personnes n'ayant pas de DMG (dossier médical global) ou de médecin généraliste mais qui souhaitent être vaccinées en priorité, doivent consulter un médecin. Pour trouver un médecin généraliste, appelez le numéro 1710.
- Les personnes à mobilité réduite peuvent bénéficier d'un service de transport adapté, plus d'informations à ce sujet via [ce lien](#).
- Le call-center vaccination, joignable via le 02/214.19.19 (du lundi au vendredi de 9.00 à 17.30 et du samedi au dimanche de 10.00 à 17.30), peut également aider les citoyens à prendre un rendez-vous pour leur vaccination, pour peu qu'elles fassent partie de la catégorie en cours de vaccination.
- Pour rappel, les différentes phases de vaccination sont explicitées sur le site coronavirus.brussels.
- Pour plus d'informations sur les facteurs de comorbidité prioritaires, surfez sur le site web du Conseil Supérieur de la Santé, en cliquant sur [ce lien](#).

Plus d'informations sur le dispositif Covid-19 à Bruxelles sur coronavirus.brussels. Suivez aussi notre actualité sur notre [page Facebook](#).

Contacts Presse :

Cabinet du Ministre Alain Maron : Simon Vandamme - svandamme@gov.brussels – 0479 66 03 23

Services du Collège réuni de la Commission communautaire commune : Fatima Boudjaoui - fboudjaoui@ccc.brussels – 0499 08 54 46 |

Anna Mellone - amellone@ccc.brussels - 0474 391 770